

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/008

SEANCE DU 01 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

22/02/22

Date d’Affichage

08/03/22

Objet de la Délibération

**Renégociation d’un
emprunt/acceptation des nouvelles
conditions**

L’ an deux mille vingt-deux, le premier mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ*, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

Absents : Mme GARCIA, Mme PEGUES, Mme EVEN, Mme RANCHET, Mme DASSENOY,

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

Mme PEGUES procuration M AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. JUMEL

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme LEROUX

Monsieur le Maire expose à l’assemblée le travail de renégociation des emprunts de la commune opéré auprès des organismes bancaires.

Il explique qu’il y a lieu d’accepter les nouvelles conditions proposées par la Banque Populaire Occitane relatives au prêt n° 07045034, après accord de renégociation.

Les nouvelles modalités d’intervention sont les suivantes :

- Taux actuel : 3,90% - nouveau taux : 1,79%
- Durée et périodicité inchangée
- Frais d’avenant : 1 300 €
- Les IRA passeront à 8%
- Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- Approuve les nouvelles conditions du prêt N° 07045034 telles qu’énoncées ci-dessus,
- Précise que la rédaction de cet avenant sera facturée 1 300 € lors du paiement de la première échéance,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette renégociation.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

